

Sommaire du cours

Cours 1 : définitions Cours de Justice – crimes de guerre...

Il s'agira de s'occuper de définir les instances et notions qui seront évoquées lors du cours.

- La Cour de Justice Internationale – la peine de mort
- Les définitions : crime de guerre – crime contre l'humanité – génocide

Cours 2 : La question de l'instruction du génocide

Qu'est-ce qu'un Génocide ? Sur quoi se base t-il ? Circonscrire l'horreur ?

- Avant de le définir
- Une typologie du génocide

Cours 3 : Les premiers génocides du XX^e et leurs conséquences juridiques

Le massacre des Hereros par l'armée allemande, en Afrique du Sud-Ouest, à partir de 1904, est considéré par certains comme étant le premier génocide - "avant la lettre" – du XX^e siècle.

Le génocide arménien a eu lieu d'avril 1915 à juillet 1916. Les deux tiers des Arméniens qui vivaient sur le territoire actuel de la Turquie ont été exterminés au cours des déportations et massacres de grande ampleur. Il fut planifié et exécuté par le parti au pouvoir à l'époque, le comité Union et Progrès dirigeant l'Empire ottoman et engagé dans la Première Guerre mondiale aux côtés des Empires centraux.

Cours 4 : le Tribunal militaire de Nuremberg : TMI

Le procès de Nuremberg fut intenté contre 24 des principaux responsables du Troisième Reich, accusés de complot, crimes contre la paix, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Il se tint à Nuremberg, alors en zone d'occupation américaine, du 20 novembre 1945 au 1er octobre 1946.

Cours 5 : Le procès Eichmann : 1961

Adolf Eichmann (Solingen 1906 – Jérusalem 1962) était un haut fonctionnaire allemand, SS du Troisième Reich. Nommé pendant la guerre à la tête du bureau qui s'occupe des « affaires juives et de l'évacuation », il fut responsable de la logistique de la « solution finale » (Endlösung). Capturé par les services secrets israéliens, en 1960, il est jugé sur le territoire de l'Etat Hébreu 13 ans après sa création.

Cours 6 : Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)

Le massacre de Srebrenica est considéré comme le « pire massacre commis en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ». Il a été qualifié de génocide par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et la Cour internationale de justice.

Cours 7 : Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)

Le 8 novembre 1994, la résolution 955 du Conseil de sécurité de l'ONU crée le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) afin de juger les principaux responsables du génocide.